



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juin 2022

**N°2022/031 : ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE AP 71 RUE LEON
LEGRAND**

L'an deux mille vingt-deux le 30 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2022.

Etaient présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Bernard LEJEUNE, Myriam LAVOINE, Nadège ABBADIE, Laure SEVAT, Camille FASSI, Sébastien LASCOURREGES, Denise GONON, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Azdine RAMDAN

Pouvoirs : 4

Madame Iphigénie ANGEBAULT à madame Denise GONON, madame Geneviève CAIN à madame Nadège ABBADIE, madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE,

Absents excusés : 5

Mesdames messieurs Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Tiphaine TOKPAN, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO,

M. LASCOURREGES a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1,

VI la nécessité d'acquérir à l'amiable une partie de la parcelle AP 71 d'une superficie d'environ 6 m² (qui sera affinée par un relevé géomètre) au prix de 60 euros le m² dans le but d'un élargissement de trottoir rue Léon Legrand

Reçu en préfecture le 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

VU l'avis de la Commission Ville durable, aménagement, travaux, urbanisme en date du 16 mai 2022,

CONSIDERANT que cette acquisition partielle servira à l'élargissement de trottoir rue Léon Legrand

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, concernant des travaux d'aménagement pour l'élargissement du trottoir rue Léon Legrand, qui rendent nécessaire d'acquérir une partie de cette parcelle.

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

DECIDE DE :

ACQUERIR à l'amiable une partie de la parcelle AP 71 d'une superficie d'environ 6 m² au prix de 60 euros le m².

AUTORISER le maire ou un adjoint à tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le 11 JUIL, 2022

Mis en ligne le 11 JUIL, 2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,


Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance


Sébastien LASCOURREGES

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire